

 *Le SCoT approuvé à l'unanimité !*

Ce début d'année 2020 marque la fin de la phase d'élaboration du SCoT, suite à l'avis favorable de la commission d'enquête le 20 décembre 2019, et aux modifications apportées au document pour tenir compte des avis (97 avis reçus dans le délai légal et avis de l'Autorité environnementale) et des observations formulées (au nombre de 12).

Au terme de deux ans et demi d'étude, le Comité syndical a officiellement approuvé, lors de sa séance du 10 février 2020, le SCoT des Territoires de l'Aube dans sa nouvelle écriture, à l'unanimité !

Cette étape importante scelle de nouveaux engagements fédérateurs pour les territoires.



Une fois devenu exécutoire, deux mois après sa transmission en Préfecture, le SCoT fera l'objet d'une large diffusion à ses 9 EPCI membres, aux 352 communes comprises dans son périmètre ainsi qu'aux personnes publiques associées et partenaires.

Pour faire vivre le SCoT qui entre désormais dans sa phase de mise en œuvre, le syndicat veillera à la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets avec le schéma en apportant son assistance technique auprès des collectivités. Plaquettes thématiques et guide de compatibilité seront en outre publiés au cours de l'année 2020 pour illustrer de manière pédagogique les orientations phares du document.

Afin de préparer le bilan du schéma à 6 ans, le syndicat mettra également en place les modalités de suivi et d'évaluation du SCoT à travers la construction progressive d'un observatoire territorial.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre, des travaux d'approfondissement sur certaines thématiques seront menés en partenariat avec les acteurs locaux (trame verte et bleue, zones d'activité économique et friches...).

C'est donc maintenant que tout commence pour traduire de manière effective le projet de territoire !

10 février 2020
 Approbation du SCoT

17 avril 2020
 Entrée en
 vigueur

2020 ← → 2026
 Mise en œuvre

2026
 Analyse des
 résultats du SCoT



Pour tout connaître des activités du syndicat !

Le Rapport d'activités est l'occasion en ce début 2020 de présenter le syndicat, ses missions et les différentes activités réalisées au cours de l'année passée.

En parallèle du SCoT, le syndicat participe à de nombreuses démarches et réflexions d'aménagement, produit des avis sur les dossiers qui lui sont soumis et réalise des publications pédagogiques à l'attention de ses membres.

Le Rapport d'activités 2019, diffusé aux collectivités et aux partenaires, est également disponible en ligne sur notre site internet, rubrique Le Syndicat DEPART.



Fiche-outil n°2 : sensibiliser au choix des clôtures

La 2^{ème} fiche-outil du SCoT vient de paraître ! Abordant l'enjeu du choix des clôtures et de l'aménagement du terrain, elle donne des clés de lecture pour mieux comprendre le rôle identitaire que jouent ces bordures, au sein des différents terroirs du SCoT, dans leur lien au cadre de vie et au vivre ensemble. La fiche-outil propose des recommandations pour en favoriser l'intégration paysagère, environnementale et architecturale, et en faciliter la gestion. Elle donne à voir quelques astuces pratiques pour la réalisation de clôture et déconstruit certaines « fausses bonnes idées ».

Avant tout à destination des collectivités, ces dernières pourront s'en faire le relais auprès des porteurs de projet. La fiche-outil est d'ores et déjà téléchargeable sur le site internet du syndicat, rubrique Actualités.



Dessin : Guillaume Patris



Approbation du PLUi de Vendevre-Soulaines

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Vendevre-Soulaines a été approuvé le jeudi 13 février 2020, devenant ainsi le premier PLUi approuvé sur le département.

Il couvre le territoire des 38 communes composant l'intercommunalité.

Le syndicat a été associé à son élaboration et avait formulé un avis sur le projet en juin dernier.

De la préservation des ressources aux perspectives de développement économique et touristique, le document dessine le Vendevrois et le Soulainois pour les 10 ans à venir.